



Skyline 2E - 40208

Le réglage simple et ais   de la hauteur   la verticale convient parfaitement aux grandes hauteurs.

Description du produit

- Le r  glage simple et ais   de la hauteur   la verticale convient parfaitement aux grandes hauteurs.
- R  glage en hauteur particuli  rement simple et confortable d'  chelon en   chelon dans un quadrillage de 280 mm par corde en nylon et poulie.
- Blocage de s  curit   gr  ce   un crochet d'accrochage   action automatique.
- Plan sup  rieur d'  chelle   quip  e de roulettes.
- Roulettes r  sistantes   l'usure et sans danger pour le mur.
- Stabilit   maximale assur  e par un plan inf  rieur d'  chelle particuli  rement large (490 mm).
- Blocage s  r par crochet   enclenchement automatique.
- Assemblage   chelons-montant par sertissage de qualit   haute r  sistance ZARGES.
- Sabots en plastique interchangeables antid  rapants.



Conseils et particularit  s

R  glage confortable en hauteur d'  chelon en   chelon, avec roulettes sans danger pour le mur.

Conforme   la norme EN 131, cat  gorie « professional »



ZARGES

Plus d'informations sur le produit, les accessoires et les pièces de rechange:
<https://www.zarges.com/ch-fr/produits/skyline-2e-40208>



Caractéristiques du produit

| | | | | |
|---|---|---|---|--|
| Charge max. 150 kg | Cotes de transport ca. 5.200 mm x ca. 520 mm x ca. 200 mm | Ecartement vertical entre les échelons / marches 270 mm | Garantie 10 ans | Hauteur de travail 9.75 m |
| Largeur extérieure de l'échelle inférieure 490 mm | Liaison montant-marches / échelons rivetée sertie | Longueur d'échelle, déployée 9.13 m | Longueur d'échelle, repliée 5.2 m | Matériau Aluminium naturel |
| Nombre d'échelons 18 | Nombre d'échelons 2 x 18 | Normes EN 131 professional | Poids 32.2 kg | Poutrelle transversale large 1.2 m |
| Profondeur des marches 30 mm | Revêtement naturel | Section des montants 98 mm | Section des montants 98mm | Type d'échelon / de marche nervuré |
| certification-mark-pf TÜV-SÜD | Galets de roulement Caoutchouc | | | |